

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : ..... OU distribué la première fois lors de la séance du ..... et inscrite à l'OJ de la séance du .....			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le : .....			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

<b>Au nom du/des groupes : socialiste</b>		
<b>Titre : Plateforme culture, soutenu par la Ville de la Chaux-de-Fonds ?</b>		
<b>Contenu</b> (questions posées au Conseil communal) : Nous avons appris par la presse qu'un bureau culturel cofinancé par le canton, les communes de Neuchâtel, Milvignes et La Chaux-de-Fonds était ouvert depuis l'automne passé. En quoi consistent exactement les prestations de la Ville dans ce cadre ? Engager une seule employée à 10 % pour coordonner les permanences, n'est-ce pas vider l'océan à la petite cuillère et l'amener peu à peu à l'épuisement professionnel ? Quelles sont les plans du canton et des autres communes quant à la pérennité d'une telle structure basée sur la « concertation », le nouveau <i>modus vivendi</i> du Canton avec les communes ? Sur quels principes reposent la collaboration des différentes collectivités ? Nous avons également appris par la bande que ledit bureau culturel serait confié après son démarrage à une autre entité que celle qui le porte actuellement (CultureComNE). Qu'en sait-on actuellement ? Qu'en est-il de la durabilité d'une entité qu'on laisse entre les mains de quelqu'un d'autre après 6 mois ? Autant du point de vue humain que financier. L'employée sera-t-elle licenciée et la structure liquidée ? La collaboration avec d'autres communes autour du projet est-elle possible pour stabiliser son financement et l'augmenter ? Qu'en est-il de Val-de-Ruz ou de Val-de-Travers par exemple ?		
<b>Développement</b> (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i> ) : Un bureau culturel est présent dans plusieurs villes et cantons de Suisse à satisfaction des usagers et usagères. D'après quelques expériences faites durant la période COVID dans la région, les besoins existent et sont même criants (formation, information, administration, aiguillage sur les prestations sociales, financières, administratives...). Par contre, le manque de moyens financiers à disposition et le peu d'engagement du canton à garantir ce genre d'initiative sur le long terme fait craindre le pire pour la durabilité du projet. Ce qui était possible avec les aides COVID et les projets de transformation l'est moins maintenant. Les communes seront-elles plus fortement mises à contribution ? Des ouvrages et des reportages sortent de plus en plus souvent sur le milieu associatif qui prend le relais des collectivités publiques à moindres coûts (financiers) mais dont le personnel s'épuise à force d'engagements précaires et non-garantis, pour lesquels il doit trouver lui-même ses financements. Par contre, dans le but de faire augmenter la conscience de l'importance d'un milieu culturel fort avant la Capitale culturelle, nous imaginons que c'est un engagement nécessaire et qui portera ses fruits.		
<b>Demande d'urgence</b> (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : <b>NON</b>		
<b>Auteur-e ou premier-ère signataire</b> : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Mathias GAUTSCHI		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Karim Djebaili	Carmen Brossard	Pierre-Alain Borel
Alicia Maillard Tola	Pascal Bühler	Monique Gagnebin
Giovanni Spoletini	Andrea Moretti	

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : [Chancellerie.communaleCHX@ne.ch](mailto:Chancellerie.communaleCHX@ne.ch)